

**Communiqué**  
**4 juillet 2006**

**L'UTP a décidé, à l'unanimité de ses composantes, de signer le texte proposé par le ministère des Transports, intitulé « Les voyageurs au cœur des préoccupations des acteurs du transport public » et constituant une charte pour une prévisibilité du service public de transport en période de perturbations.**

L'UTP, qui regroupe les entreprises de transport, publiques et privées, est par nature particulièrement attentive à la qualité du service rendu au client, en particulier en termes d'informations voyageurs. Elle adhère naturellement à une démarche qui va dans le sens du développement d'une information fiable en toute circonstance, et qui répond aux attentes légitimes des voyageurs. De longue date l'UTP et nombre de ses adhérents ont fait leur ces préoccupations.

Elle invite donc ses adhérents à s'engager dans cette démarche.

Elle a pris connaissance du document présenté comme un guide pratique qui accompagne la charte. Ce guide pratique, édité et diffusé par le ministère, ne saurait engager les entreprises.

Pour ce qui concerne les réseaux urbains, l'UTP prend acte des propositions contenues dans les 40 pages du document et va les étudier avec attention dans les semaines à venir, d'autant qu'elles ont été approuvées par les collectivités représentées au sein du GART.

L'UTP souhaite ouvrir un débat avec les différentes parties concernées, en particulier les autorités organisatrices quand il s'agit de clauses contractuelles, les organisations syndicales pour ce qui relève du dialogue social, et les associations de voyageurs pour ce qui est de leurs attentes.

Contacts presse :

Claude Lisbonis Communication - 01 42 02 17 40 / 06 20 67 18 66

UTP - Bruno Gazeau, délégué général - 01 48 74 73 06

L'Union des Transports Publics (UTP) est le syndicat professionnel regroupant l'ensemble des entreprises de transports urbains. Elle compte 170 entreprises adhérentes qui emploient 42 000 salariés. [www.utp.fr](http://www.utp.fr)